

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le 11 décembre à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle « La Ruche de Candy » sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire

Membres présents :

Patrice MALCHERE

Françoise LE MER, Philippe GUILLEMET, Estelle BERTÉE, Philippe GUITTON,
Yolande CLEMENT, Fabienne COTTÉ, Caroline MAILLARD, Martine ROSSIGNOL Laëtitia
SALINGROD, Fabien BARCQUE, Gilles BOUCHÉ, Gérard LENFANT, Sylvain MARTIN.

Secrétaire de séance : Philippe GUILLEMET

Nb de Mb afférent au CMI 15 *Convocation :* 04/12/2020
Nb de Mb en exercice 14 *Publication :* 17/12/2020
Qui ont pris part à la délibération 14

REDEVANCES MUNICIPALES 2021

CONCESSION SALLE "LA RUCHE DE CANDY"

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de concession de la salle « La Ruche de Candy » de l'année 2020 (inchangés depuis 2016)

| | Achérois | Extérieurs | Ass. Cantonaux | Réunions privées |
|-----------|-----------------|-------------------|---------------------------|-----------------------------|
| 24 heures | 220 | 430 | 260 | 170 |
| 32 heures | 280 | 540 | 310 | |
| 48 heures | 340 | 600 | 340 | |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs en 2021.

Tarifs pour les associations achéroises

Manifestation sans recettes : concession gratuite limitée à 2 par an et par association

Manifestation avec recettes : 90 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs en 2021.

Tarif pour les réunions électorales publiques 150 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient le tarif de 150 € en 2021.

Tarif de concession de la petite salle de réunion (15 personnes au maximum) 30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient le tarif de 30 € en 2021.

Pour information :

Bilan d'occupation salle La Ruche de Candy

| | Achérois | Extérieurs | Associations | Réunions privées | Elus | Agents | Total |
|-------------|----------|------------|--------------|---------------------|------|--------|-----------|
| 2020 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |
| 2019 | 9 | 4 | 8 | 1 | 3 | 1 | 26 |
| 2018 | 12 | 4 | 7 | 1 | 1 | 2 | 27 |

Bilan financier

| | Nb de concessions payantes | Nb de concessions gracieuses | Recette |
|-------------|-------------------------------|---------------------------------|---------|
| 2020 | 1 | 1 | 280 € |
| 2019 | 14 | 12 | 4 385 € |
| 2018 | 16 | 11 | 4 420 € |

Il est bien entendu que les bilans 2020 sont le reflet d'une année de crise sanitaire ; 16 réservations ont été annulées.

Habituellement, les recettes couvrent une partie des frais annuels de fonctionnement de la salle (électricité – chauffage – nettoyage – contrats de maintenance ...) mais pas les dépenses d'investissement.

CONCESSION SALLE "LES TOURNESOLS"

Pour mémoire, cette salle est :

- mise à disposition des enseignants pour l'enseignement sportif et culturel
 - 8 demi-journées par semaine
- mise à disposition des associations Loi 1901 pour leurs activités (cours de gymnastique, de rock, ...) et leurs réunions de travail
 - 3 créneaux permanents chaque semaine

Les tarifs pour les associations sont les suivants :

- Pour les associations achéroises :
 - une manifestation sans recettes et réunions : 0 €
 - une manifestation avec recettes : 40 €
- Pour les associations cantonales :
 - Si à l'année : 150 €/an pour une heure d'occupation/semaine
 - Si ponctuellement : 10 €/heure 25 €/½ journée 40 €/journée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs en 2021.

LOCATION TABLES & BANCS

Rappel des tarifs inchangés depuis 2016

- banc 2.50 €
- table 5.00 €
- caution 70.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs en 2021.

Aucun prêt en 2020

En 2019 le matériel a été prêté 14 fois dont 9 fois à titre payant pour une recette totale de 510 €. Les 5 prêts gracieux sont au bénéfice d'associations locales.

CONCESSION CIMETIERE

Les tarifs (inchangés depuis 2016) :

- Concession trentenaire 300 €
- Concession cinquantenaire 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs en 2021.

Il est rappelé que la procédure de reprise des concessions abandonnées est en cours depuis quelques années que son coût est élevé et qu'elle est entièrement à la charge de la collectivité.

CONCESSION COLUMBARIUM

Les tarifs de concession inchangés depuis 6 ans sont les suivants :

- Concession 15 ans 460 €
- Concession 30 ans 765 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs en 2021.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif d'occupation du domaine public pour les associations qui organisent des manifestations générant des recettes à 170 € pour l'année 2021.

Pour mémoire, pour l'organisation d'une brocante sur les Vaublas, la commune prend en charge la préparation et le nettoyage du site (tonte, installation barrières de sécurité, enlèvement des containers ...) ainsi que les frais de branchement et de consommations électriques.

DROIT DE PLACE

Tarif mis en place pour les commerces ambulants : 130 €

Un droit de place (camion pizza) accordé en 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ce tarif en 2021 €.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE

A la demande de la Direction des finances publiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives suivantes en section de fonctionnement :

| FONCTIONNEMENT | | | | INVESTISSEMENT | |
|--|------------------|------------------------|------------------|---|-----------|
| Dépense | | Recette | | Recette | |
| Compte | Montant | Compte | Montant | Compte | Montant |
| 023 Virement à la section d'investissement | - 130 000 | | | 021 Virement de la section d'investissement | - 130 000 |
| | | 775 Produit cession | - 130 000 | 024 Produit des cessions. | + 130 000 |
| TOTAL | - 130 000 | | - 130 000 | | 0 |

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Concrètement, la situation est la suivante : le budget de la commune sera voté le 2 avril 2021. Entre le début de l'année 2020 et le 2 avril, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissement.

En conséquence, conformément aux textes applicables,

Considérant que le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement en 2020 était hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » de 1 347 875 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de payer les dépenses d'investissement comme suit dans la limite des 336 000 € autorisés :

- chapitre 21

- compte 2041582 opération 31 200 000 €
- compte 20422 opération 31 40 000 €
- compte 21534 opération 31 12 500 €
- comptet 21318 opération 27 72 000 €
- compte 2188 opération 25 500 €
- compte 21311 opération 25 5 000 €
- compte 21312 opération 24 2 000 €

- chapitre 20

- compte 2051 opération 25 4 000 €

TRAVAUX 2021 subventionnés

Comme annoncé lors du dernier Conseil Municipal, une consultation a été engagée pour la réalisation de travaux de rénovation dans les locaux scolaire et périscolaire

Opération 1 : changement fenêtres et porte de la classe informatique.

AD Diffusion 5 149 € HT

Dupays 6 933 € HT

Opération 2 : changement de toutes les baies vitrées de la classe CP

AD Diffusion 26 000 € HT

Dupays 27 800 € HT

Opération 3 : peinture école (portes extérieures - dessous de toit - tableaux et appuis de fenêtres – encadrements portes)

SUIR 7 416 € HT

MASSON 3 906 € HT

Opération 4 : peinture restaurant scolaire (buanderie - zone de lavage & zone préparation - vestiaires - local stockage – sanitaires)

SUIR 5 148 € HT

MASSON 3 910 € HT

Sur proposition de la commission des travaux réunie le 7/12/2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'engager les travaux
- Retient les offres AD Diffusion et MASSON pour un montant total HT de 38 965 €
- Sollicite auprès de l'Etat la subvention maximale de 80 % dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2021
- Approuve le plan de financement suivant :

| | |
|-------------------------|----------|
| Subvention Etat | 31 172.€ |
| Autofinancement Commune | 7 793 € |
| Avance TVA Commune | 7 793 € |
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021

TRAVAUX DIVERS 2021 en autofinancement

Sur proposition de la commission des travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'engager les travaux suivants début 2021 et s'engage à inscrire les crédits au BP 2021

Ecole :

- Installation d'un ballon d'eau chaude dans le couloir entre les deux classes.
Entreprise de plomberie Normand : 658.00 € HT
Entreprise Rebeyrolle : 247.16 € HT (installation d'une ligne électrique)

Salle polyvalente :

- Changement des 9 radiateurs (salle 6 – cuisine 1- entrée 1 – sas sanitaires 1)
Entreprise Rebeyrolle : 3 903.32 € HT

CONVENTION SAPRR

Lors de la construction de l'Autoroute A6, deux passages supérieurs (ponts route des Barnolets et chemin de Fontainebleau) et un passage inférieur (tunnel Passée Ribet) ont été construits pour maintenir les voies communales.

La SAPRR propose une nouvelle fois la signature d'une convention pour la gestion de ces trois ouvrages. En 2017, le Conseil Municipal avait refusé les termes de la convention qui indiquait la responsabilité de la commune au niveau de l'entretien et des réparations des chaussées, des trottoirs.

Les termes de la convention n'ayant pas changé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'autorise pas Monsieur le Maire à la signer.

TERRAIN COMMUNAL

Monsieur la Maire informe les élus de la proposition d'achat du terrain communal situé chemin d'Arbonne par Mesdames Isabelle GIALLO et Christine MENNINI qui souhaitent y construire deux maisons réunies par un carport afin de garder une uniformité du bâti comme souhaité par la commission d'urbanisme. Leur offre est de 133 000 € net pour la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord et pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document inhérent à cette vente.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

RECRUTEMENT REDACTEUR

Trois candidates au poste de rédacteur ont été reçues le 5 décembre dernier et la commission de recrutement composée de Monsieur le Maire, Mesdames BERTEE, LE MER & PONCIN a porté son choix à l'unanimité sur Madame Flora BOURDONCLE demeurant à Villemaréchal qui a exercé durant 10 années au pôle « services aux habitants » de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing. Flora qui intégrera la collectivité par voie de mutation à compter du 7 janvier 2021 aura entre autres les responsabilités de l'état civil, des élections et de l'urbanisme puis en juillet 2022 prendra la fonction de secrétaire générale au départ en retraite de Madame Isabelle PONCIN.

COMMISSIONS

Des désistements et des rajouts de membres sont intervenus au niveau de certaines commissions et l'état mis à jour sera transmis et publié la semaine prochaine

Ont été élus vice-présidents des commissions

Travaux : Philippe GUITTON

Jeunesse Sports et Loisirs pour tous : Laétitia SALINGROD

Monsieur le Maire souhaite que la commission d'organisation des événements communaux regroupe tous les élus comme les commissions Finances et Personnel

Madame Yolande CLEMENT ne souhaitant ne plus avoir de responsabilité au niveau scolaire et périscolaire, il convient de procéder à la désignation d'un suppléant au Conseil d'Ecole (Titulaire Laétitia SALINGROD)

Madame Caroline MAILLARD est désignée à l'unanimité.

NOEL

Des personnes âgées de plus de 70 ans : 118 colis ont été préparés et chaque ancien a été invité à un retrait en mairie samedi 12, mardi 15, vendredi 18 et samedi 19 décembre.

De l'école :

Compte-tenu de la situation sanitaire, l'organisation habituelle du Noël offert aux enfants par la Commune est bien entendue modifiée :

- Le lundi 14 décembre tous les élèves vont assister dans la salle polyvalente à un spectacle de magie (classe après classe afin de respecter le protocole sanitaire)
- Le vendredi 18 décembre le Père Noël fera une petite visite à l'école dans l'après-midi pour remettre un cadeau à chaque enfant de maternelle et des cadeaux collectifs aux enfants du primaire en respectant de la même façon le protocole (pas de brassage de classe, distanciation physique, désinfection ...)

URBANISME

Des Achérois s'inquiètent du nombre important de permis de construire des maisons individuelles délivrés ces derniers mois et ce sur des petites parcelles sans contrainte architecturale particulière.

Monsieur le Maire comprend ces inquiétudes qui sont aussi celles de la municipalité ; il rappelle que le Plan d'Occupation des Sols (POS) est devenu caduc en mars 2017 et qu'à l'époque le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et le Département avaient déconseillé à la commune de s'engager dans l'élaboration couteuse d'un Plan Local d'Urbanisme et de patienter jusqu'à celle d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Malheureusement ce PLUi ne verra pas le jour avant la fin du mandat et la commune est obligée d'appliquer le Règlement National d'Urbanisme qui est effectivement peu contraignant pour les pétitionnaires. Monsieur Philippe GUILLEMET précise toutefois qu'un PLU n'est pas la panacée, qu'il rencontre souvent des élus ayant des problèmes importants avec le leur et qu'en tout état de cause la directive nationale est la densification des zones urbaines.

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Madame Estelle BERTÉE informe de la finalisation du bulletin qui sera distribué à la population durant la 1^{ère} semaine de janvier. La page FACEBOOK devrait être activée sous peu.

Elle demande également que les élus qui ne peuvent pas assister à des commissions préviennent de leur absence afin ne pas retarder l'ouverture de la séance de travail.

RUMEURS

Madame Fabienne COTTÉ fait part de sa contrariété concernant les nombreuses rumeurs qui circulent dans le village, rumeurs parfois non avérées qui prennent des proportions incontrôlables.

INTERROGATIONS ADMINISTRÉS

Madame Yolande CLEMENT a reçu comme chaque élu, des mails d'interrogations d'achérois suite à la publication du compte-rendu du conseil municipal du 13/11/2020. Elle souhaite savoir qu'elle est la réponse qui va être donnée.

Monsieur le Maire donne la lecture de son texte suivant :

Depuis 25 ans, je suis maire d'Achères-la-Forêt, ce petit village qui m'a vu naître et grandir. L'engagement que j'ai pour notre commune est resté intact durant les 4 mandats précédents que j'ai assurés. Récemment encore, vous m'avez accordé votre confiance et je me suis engagé à tenir le rôle de maire pour les 6 prochaines années. Les 6 dernières aussi, car je vous l'annonce, ce mandat sera le dernier.

Cinq « jeunes » conseillers sont venus en mars rejoindre notre conseil municipal, et je m'en réjouis, car je sais qu'ils seront la relève de demain, en poursuivant, main dans la main avec les plus « anciens », le travail que nous avons réalisé au cours des 25 dernières années.

L'honnêteté doit être à la base de nos missions. La loi du 31 mars 2015, qui comprend notamment une charte de l' élu local, rappelle que « *L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité* ». Au cours des dernières semaines, l'intégrité de certains élus a été remise en question et la confiance que je leur ai accordée, trahie. Vous avez pu lire dans le compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre dernier, que l'un des 4 adjoints a donné sa démission après que je lui aie demandé des explications sur la récupération de matières premières financées par l'argent public, à des fins personnelles, au cours de ce mandat et sur des agissements abusifs lors de mandats précédents, faits que j'ai découverts tardivement. Ces actes, je les condamne fermement et je ne tolérerai jamais dans notre commune de telles attitudes. L' élu en question a démissionné, et je veillerai personnellement à ce que ce genre de comportement ne se reproduise jamais à Achères-la-Forêt.

Concernant une autre adjointe, j'ai demandé un retrait des délégations qu'elle assumait, et le conseil municipal a voté à la majorité en faveur du retrait de son statut d'adjointe. La raison qui m'a poussé à agir de la sorte est qu'à plusieurs reprises, cette élue s'est permise des insinuations intolérables sur mon manque d'honnêteté dans la gestion des projets de la commune, et qu'elle a à plusieurs reprises, outre passé ses missions d'adjointe. La perte de la confiance que je lui avais accordée, engendrée par cette attitude, est contraire au bon fonctionnement de notre administration communale.

Être élu de la république, c'est être garant des valeurs de la France. Aujourd'hui, même si je ne suis pas tenu de motiver mes décisions comme le précise la jurisprudence (Conseil d'Etat du 29/06/1990 – Commune de Marin), je souhaitais clarifier la situation.

Suite aux commentaires incessants et habituels de Madame Yolande CLEMENT pendant cette lecture, au cours de laquelle elle coupe par deux fois la parole au Maire, celui-ci lui demande de ne plus « la ramener »

Madame Fabienne COTTÉ indique être choquée par le ton avec lequel Monsieur le Maire s'adresse à Madame Yolande CLEMENT car elle considère être dans une République où tout le monde a le droit de s'exprimer.

PLANNING REUNIONS

| | | | |
|---------|-------------|-------|-------------------------|
| JANVIER | Vendredi 15 | 20h | Conseil Municipal |
| FEVRIER | Vendredi 27 | 20h | Conseil Municipal |
| | Vendredi 26 | 20h | Conseil Municipal |
| MARS | Vendredi 5 | 20h | Commission des finances |
| | Vendredi 26 | 20h | Commission des finances |
| AVRIL | Vendredi 2 | 20h | Conseil Municipal |
| | Samedi 3 | 9h30 | CCAS |
| | Samedi 3 | 10h30 | Caisse des Ecoles |

LA SEANCE EST LEVEE A 21h40